BNPP EUROPEAN FLEXIBLE INCOME Rapport annuel au 31 Décembre 2021 Société de gestion: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES **SERVICES** 1, boulevard Haussmann 75009 Paris Siège social:

Sommaire

Rapport de gestion	
Orientation des placements	3
Politique d'investissement	8
Certification	14
Comptes annuels	
Bilan actif	19
Bilan passif	20
Hors-bilan	21
Compte de résultat	22
Comptes annuels - Annexe	
Règles et méthodes comptables	23
Evolution de l'actif net	26
Complément d'information 1	27
Complément d'information 2	28
Ventilation par nature des créances et dettes	29
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	30
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	31
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	32
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	33
Affectation des résultats	34
Résultat et autres éléments	42
Inventaire	46

ORIENTATION

IDENTIFICATION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est d'appliquer une stratégie d'allocation dynamique et diversifiée sur tous types de classes d'actifs, par le biais d'OPC ou d'investissements directs. L'objectif de volatilité annuelle est fixé à 4%.

INDICATEUR DE REFERENCE

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, le FCP ne peut être comparé à aucun indicateur de référence.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

1. Stratégie et actifs principaux utilisés pour atteindre l'objectif de gestion :

Afin d'atteindre l'objectif de gestion tout en respectant un objectif de volatilité annuelle de 4%, le gestionnaire financier met en œuvre, de manière discrétionnaire, une stratégie d'allocation diversifiée sur les classes d'actifs suivantes : actions européennes, obligataire et monétaire.

L'allocation du risque entre les différentes classes d'actifs est dynamique et dépendra notamment des évolutions du marché et de leurs interprétations en termes de risque par le gestionnaire financier. Le calibrage des investissements sur les différentes classes d'actifs au sein du FCP s'effectue selon une approche en budget de risque, en tenant compte :

- de l'objectif de volatilité annualisée de 4% en moyenne ;
- des anticipations de volatilité réalisée pour chacune des classes d'actifs dans lesquelles le FCP est investi ;
- du rendement ajusté du risque attendu par le gestionnaire financier pour chacune des classes d'actifs.

Le gestionnaire financier pourra, pour une classe d'actifs donnée, réduire l'investissement en cas de hausse de la volatilité pour cette classe d'actifs ou au contraire augmenter l'investissement en cas de baisse de la volatilité.

La gestion sera effectuée à partir d'une sélection d'OPC, de produits dérivés et/ou de titres en direct. Les instruments sont retenus d'après leur capacité à répondre à une allocation d'actifs visée.

Le portefeuille pourra également être ajusté de manière discrétionnaire via des prises de positions optionnelles.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le processus d'investissement tient compte des risques de durabilité.

2. Principales catégories d'actifs utilisés pour atteindre l'objectif de gestion (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du FCP est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions:

Le FCP pourra investir dans des actions cotées de sociétés européennes (au sens géographique) de tous secteurs, de toutes tailles de capitalisation jusqu'à 100 % de l'actif net.

<u>Titres de créances et instrument du marché monétaire ou obligataire :</u>

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations mentionnées ci-après participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres du FCP.

L'investissement en titres de créance et instruments du marché monétaire est réalisé jusqu'à 100% de l'actif net du FCP. Le FCP peut investir dans des :

- titres de créances cotées (jusqu'à 100% de l'actif net) ;

- bons de caisse, billets à ordre, jusqu'à 10% de l'actif net ;
- instruments du marché monétaire.

Les investissements dans les titres de créances et instruments du marché monétaire sont effectués en obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées ainsi qu'en titres de créance négociables émis par des émetteurs publics ou privés sur des marchés réglementés internationaux. Ces titres pourront bénéficier lors de leur acquisition d'une notation minimale de catégorie « Investment Grade » ou « High Yield ». Il n'y a pas de prédétermination de la répartition entre la dette privée et la dette publique.

Ces instruments sont notamment composés de titres acquis par achat ferme ou pris en pension. Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10.

Parts ou actions d'OPCVM, FIA ou autres fonds d'investissements étrangers :

Le FCP peut investir dans des parts ou actions jusqu'à hauteur de 100% de son actif net :

- d'OPCVM français de toutes classifications ;
- d'OPCVM européens.

Il peut également investir jusqu'à 30% de son actif net dans des parts ou actions ;

- de FIA de droit français de toutes classifications respectant les 4 critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.
- de FIA de droit européens respectant les 4 critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier ;
- fonds d'investissements de droit étrangers respectant les 4 critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Ces OPCVM, FIA ou fonds d'investissement peuvent être gérés par des sociétés du groupe BNP Paribas ou des sociétés qui lui sont liées.

3. Instruments dérivés :

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement).

Sur ces marchés, le FCP peut recourir aux produits suivants :

- futures et forwards sur actions, obligations, indices actions, indices d'obligations, change, taux d'intérêt;
- options sur actions, indices actions, change, taux d'intérêt :
- swaps de performance, equity swaps, swaps de taux, de change, sur indices action, sur indices d'obligations ;
- change à terme.

L'ensemble de ces instruments est utilisé pour :

- couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change et/ou aux risques des marchés actions, et/ou
- réaliser l'objectif de gestion, en s'exposant ou en se surexposant aux diverses classes d'actifs mentionnées dans la stratégie d'investissement.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net du FCP. Cette limite d'engagement prend en compte uniquement les positions sur les instruments dérivés.

Le FCP peut conclure des contrats d'échange sur rendement global (total return swaps) pour réaliser son objectif de gestion. Il contractera un ou plusieurs swaps échangeant la performance d'une référence monétaire (Euribor, Eonia ou toute autre référence de marché) contre la performance d'un indice permettant au FCP d'être exposé à une classe d'actifs ou à une zone géographique. Il pourra également contracter un ou plusieurs swaps échangeant les performances d'indices de marché afin de capter la surperformance d'un indice par rapport à un autre indice.

Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'un total return swap : 100% de l'actif net.

Proportion attendue d'actifs sous gestion qui feront l'objet d'un total return swap : 0% à 30% de l'actif net.

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade). Dans le cadre de contrats d'échange, les contreparties seront sélectionnées à l'issue d'un appel d'offres.

La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

4. Instruments intégrant des dérivés :

Pour réaliser son objectif de gestion, le FCP peut également investir jusqu'à 100% de son actif net sur les instruments financiers intégrant des dérivés de taux, actions, change et crédit (notamment warrants, EMTN structurés, titres négociables à moyen terme, bons et droits de souscription, obligations structurées et obligations convertibles), afin de :

- couvrir le portefeuille, aux risques listés ci-dessus, taux, etc.
- d'augmenter son exposition aux risques de taux et actions.
- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus

5. Dépôts :

Pour réaliser son objectif de gestion, le FCP peut recourir aux dépôts dans la limite de 100% de son actif net.

6. Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

7. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres :

Pour réaliser son objectif de gestion, le FCP peut recourir, dans la limite de 100% de son actif net, aux prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier.

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade).

Des informations complémentaires relatives aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres figurent à la rubrique frais et commissions du Prospectus.

8. Informations relatives aux garanties financières de l'OPCVM :

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisition et cession temporaires de titres ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques de la société de gestion. Les titres reçus en garantie doivent être liquides et cessibles rapidement sur le marché. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent dépasser 20% de l'actif net du FCP (à l'exception des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible pour lesquels cette limite peut être portée à 100% à condition que ces 100% soient répartis sur 6 émissions dont aucune ne représente plus de 30% de l'actif net du FCP). Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

Actifs

Espèces (EUR, USD et GBP)

Instruments de taux

Titres émis ou garantis par un Etat des pays de l'OCDE éligibles.

Le FCP peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le FCP peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.

Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales

Titres émis ou garantis par un Etat des autres pays éligibles

Titres de créances et obligations émis par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles

Obligations convertibles émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles

Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)

IMM (instruments du marché monétaire) émis par des entreprises dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles et autres pays éligibles.

(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding.

Indices éligibles & actions liées

Titrisations(2)

(2) sous réserve de l'accord du département des risques de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension ou investies dans des OPCVM monétaires court terme.

GARANTIE FINANCIERE:

Outre les garanties visées au paragraphe 8, la société de gestion constitue une garantie financière sur les actifs du FCP (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode du calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Le capital de chaque investisseur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

- <u>un risque de perte en capital</u> : L'investisseur est averti que la performance de le FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué.
- <u>un risque lié à la gestion discrétionnaire</u> : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents titres détenus en portefeuille. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants.
- <u>un risque de marché actions</u>: Les marchés actions peuvent présenter des variations significatives et brutales de cours qui ont une incidence directe sur l'évolution de la valeur liquidative. Ce risque actions est aussi lié au risque des sociétés de petites ou moyennes capitalisations. Sur les marchés des sociétés de petites ou de moyennes capitalisations (small cap/mid cap), le volume des titres cotés est relativement réduit. En cas de problème de liquidités, ces marchés peuvent présenter des variations négatives davantage marquées à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. Ainsi en particulier en période de forte volatilité des marchés actions, la valeur liquidative du FCP pourra fluctuer de façon importante à la hausse comme à la baisse.
- <u>un risque de taux</u>: l'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du FCP, ici compris dans une fourchette de 0 à 10. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du FCP une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 10 se traduit ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 10% de la valorisation du FCP.
- <u>un risque lié à l'investissement dans des titres à haut rendement (« high yield ») à caractère spéculatif</u> : le porteur sera exposé aux risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / high yield» pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.
- <u>un risque lié aux pays émergents</u> : les marchés actions et/ou obligations et autres titres de créance des pays émergents peuvent présenter une plus grande volatilité que les marchés actions et/ou obligations et autres titres de créance traditionnels. Cela peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

- <u>un risque de crédit</u> : Ce risque est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et au risque de dégradation de la notation d'un émetteur qui entraînerait la baisse de la valeur de ses titres de créance dans lesquels le FCP est investi.
- <u>un risque de contrepartie</u> : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) ou d'opérations de cession/acquisition temporaires de titres (cf. rubrique « Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres» ci-dessus) dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- <u>un risque de change</u> : le FCP étant libellé en euro, le risque de change est lié à la baisse des devises de référence (autres que l'euro) des instruments financiers utilisés par le FCP. Une forte variation des taux de change entre les devises et l'euro pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative du FCP. Le risque de change pour les porteurs de la zone euro peut atteindre 100% de l'actif net.
- <u>un risque d'investissement dans des obligations convertibles</u> : la valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entrainer une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- <u>un risque de conflits d'intérêts potentiels</u> : ce risque est lié à la conclusion d'opérations de cession/acquisition temporaires de titres pour lesquels le FCP a pour contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du FCP.
- des risques liés aux opérations de financement sur titres, aux contrats d'échange sur rendement global et à la gestion des garanties: le porteur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative du FCP pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, le porteur pourra également être exposé à un risque de liquidité, entrainant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.
- <u>un risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité)</u>: Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.
- <u>un risque lié à la prise en compte de critères ESG</u> : L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés concernant les critères ESG et de durabilité au niveau européen peut entraîner des approches différentes de la part des sociétés de gestion lors de la définition des objectifs ESG. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité dans la mesure où la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom mais ont des significations sous-jacentes différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères ESG et de durabilité, la société de gestion peut également utiliser des sources de données fournies par des prestataires de recherche ESG externes. Compte tenu de la nature évolutive de l'ESG, ces sources de données peuvent pour le moment être incomplètes, inexactes ou indisponibles L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères ESG et de durabilité dans le processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance du FCP peut parfois être meilleure ou moins bonne que la performance d'OPC dont la stratégie est similaire.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE: 4 ans

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Au premier trimestre, «BNPP European Flexible Income» a progressé. Les gains obtenus sur les investissements en actions ont permis de compenser les contributions négatives sur les actifs obligataires. Plus précisément, les marchés actions des pays développés ont progressé sur le trimestre, notamment en Europe, grâce à l'avancée des vaccinations contre la Covid-19 et aux perspectives de réouverture prochaine des économies. Pour ces mêmes raisons, les obligations d'Etat ont souffert, en particulier aux Etats-Unis. Quant aux mouvements de portefeuille, nous avons réduit légèrement le poids des actions, notamment en Europe, ainsi que celui du crédit privé aux entreprises italiennes. Outre un ajustement des budgets de risque, notre positionnement demeure constructif pour une poursuite de l'appréciation des actifs risqués dans les mois à venir.

Puis, le fonds était de nouveau en hausse au second trimestre. Dans un contexte de sortie progressive des mesures de confinement dans les pays occidentaux et de rebond de la croissance, les marchés actions ont poursuivi leur hausse, notamment en Europe. Les actifs obligataires affichent une performance plus contrastée, mais les obligations d'entreprises européennes ont progressé sur la période. La bonne orientation des fondamentaux économiques a contribué à maintenir un environnement de marché relativement calme et constructif. La détente des indicateurs de risque nous a incités à renforcer l'exposition aux actions européennes. L'exposition globale du portefeuille permettra au fonds de tirer parti de la progression des actifs risqués dans les semaines à venir tout en étant moins affecté par une potentielle remontée des taux d'intérêt.

Enfin, au troisième trimestre, Les gains réalisés sur les actions ont compensé les pertes liées aux obligations. Plus précisément, les marchés actions des pays développés ont dans l'ensemble progressé, notamment au Japon, grâce à la perspective d'un nouveau plan de relance national. Le retour de l'inflation et des conditions financières plus restrictives imposées par la Réserve Fédérale ont entrainé une tension des rendements à long terme en fin de période. Les obligations d'Etat et le crédit privé aux entreprises en zone euro se sont montrés résilients. En matière d'ajustement de portefeuille, nous avons légèrement réduit l'exposition aux actions européennes. Les stratégies optionnelles de couverture ont bien joué leur rôle d'amortisseur et ont permis d'atténuer les conséquences de la baisse des actifs risqués. Enfin, le profil d'ensemble du fonds est équilibré et diversifié en terme d'actifs afin de profiter d'une reprise des marchés financiers au guatrième trimestre.

Enfin, «BNPP European Flexible Income» a terminé l'année 2021 positivement. Les actifs risqués ont, résisté à deux éléments : d'abord, à la recrudescence de l'épidémie de la COVID puis, à la nouvelle politique monétaire américaine, moins accommodante que la précédente. En effet, la forte propagation du variant Omicron, a entraîné de nombreuses mesures restrictives (confinement, quarantaine, limitation des voyages), faisant peser un risque majeur sur la croissance mondiale. De plus, la communication et les décisions des banques centrales ont, également, influencé les évolutions des marchés financiers. Si les valorisations des obligations souveraines se sont dégradées, du fait de la perspective d'une réduction des achats de titres et d'une remontée des taux directeurs (attendue en 2022 aux Etats-Unis), les actions européennes ont malgré tout, réussi à progresser. En revanche, les marchés émergents, plus exposés à la remontée des taux américains, ont sous-performé.

En matière d'ajustement de portefeuille, la remontée des volatilités, nous a conduit à réduire légèrement les expositions aux actions. Enfin, en cette fin de l'année, le profil d'ensemble du fonds reste équilibré (aligné avec les expositions moyennes de long terme) et fortement diversifié tant en terme d'actifs que de zones géographiques.

L'épidémie de COVID-19 a entraîné une crise sanitaire et économique sans précédent à l'échelle mondiale. Le Conseil continue de suivre les efforts déployés par les gouvernements pour contenir la propagation du virus et de surveiller l'impact économique de l'épidémie sur les sociétés représentées dans le portefeuille de la Société.

* * *

Performance

La performance annuelle s'élève à :

- 2.47 % pour la part A
- 2.46 % pour la part B
- 3.34 % pour la part Classic

3.28 % pour la part Privilege

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

Réfaction

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire part A: 1.82 €

dont part éligible à la réfaction de 40% : 0.00 €
dont part non éligible à la réfaction : 1.82 €

Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

* * *

Les principaux mouvements du portefeuille sont disponibles sur demande auprès de la société de gestion. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France – Servie Client – TSA 47000 – 75318 Paris Cedex 09

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

INFORMATIONS EXTRA-FINANCIERES

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

I - Démarche de BNP Paribas Asset Management

BNP Paribas Asset Management met à disposition des investisseurs sur son site internet sa politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement conformément à l'article 3 du règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

En complément, et conformément à l'article L533-22-1 du Code monétaire et financier BNP Paribas Asset Management mettra à la disposition des souscripteurs et du public un document retraçant sa politique sur la prise en compte dans sa stratégie d'investissement des critères

environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique. Ces éléments d'information s'inscriront dans le cadre de la transparence d'informations requises s'agissant des incidences négatives en matière de durabilité et disponibles sur le site internet de la société de gestion conformément à l'article 4 du règlement SFDR.

Le règlement SFDR établit en effet des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

En complément du règlement SFDR, le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR (Règlement Taxonomie) a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

La taxonomie européenne est ainsi un système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie, ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. Par ailleurs, d'autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

A ce jour, la démarche générale de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG) de BNP Paribas Asset Management est indiquée sur notre site web : En tant gu'investisseur - BNPP AM Global FR site (bnpparibas-am.com)

Pour BNP Paribas Asset Management l'investissement responsable repose sur six piliers. Les quatre premiers piliers contribuent à l'amélioration de nos pratiques de gestion, et ce notamment via des idées d'investissement nouvelles, l'optimisation de la composition de nos portefeuilles, la maîtrise des risques, et l'exercice de notre influence sur les entreprises et les différents marchés dans lesquels nous investissons.

Intégration ESG:

Nos analystes et gérants prennent en compte de manière systématique les facteurs ESG les plus pertinents et ce quel que soit le processus d'investissement. Nos directives et notre politique d'intégration ESG s'appliquent à tous nos processus d'investissement (et donc aux fonds, mandats et fonds thématiques). Cependant, elles ne sont pas toutes applicables aux fonds indiciels, aux fonds négociés en bourse (ETFs) et à certaines exceptions au processus de gestion spécifique. Conformément aux convictions de BNP Paribas Asset Management, cette démarche nous permet d'identifier des risques et des opportunités dont les autres acteurs du marché n'ont pas nécessairement connaissance, ce qui peut nous apporter un avantage comparatif. Le processus d'intégration des facteurs ESG est guidé par des principes communs formels. Depuis 2020, chaque processus d'investissement - et par définition, toute stratégie d'investissement éligible - a été examiné et approuvé par un comité de validation ESG.

Vote, dialogue et engagement :

Nous investissons de manière réfléchie et nous avons établi des directives détaillées en matière de vote sur un certain nombre d'enjeux ESG. De plus, nous pensons qu'un dialogue renforcé avec les émetteurs peut améliorer nos processus d'investissement et nous permettre de mieux maîtriser les risques sur le long terme. Nos gérants ainsi que nos experts du Sustainability Centre de BNP Paribas Asset Management dialoguent avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, avec pour objectif de les inciter à adopter des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement.

De plus, nous avons pour objectif de rencontrer fréquemment les pouvoirs publics afin de discuter des moyens mis en œuvre dans la lutte contre le réchauffement climatique. Notre gouvernance et politique de vote est disponible ici : 9EF0EE98-5C98-4D45-8B3C-7C1AD4C0358A (bppparibas-am.com)

Conduite responsable des entreprises et exclusions sectorielles :

BNP Paribas Asset Management applique ainsi, pour tous ses investissements, des exclusions ESG fondées sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cadre de référence universel d'évaluation des entreprises et applicable à l'ensemble des secteurs industriels, le Pacte Mondial s'appuie sur des conventions internationales portant sur les domaines du respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'environnement et sur la lutte contre la corruption.

En complément des principes du Pacte mondial des Nations Unies, BNP Paribas Asset Management applique les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises. Des standards ESG spécifiques que doivent respecter les entreprises opérant dans certains secteurs sensibles en matière d'impacts sociaux et environnementaux. Ils sont définis au sein de politiques sectorielles qui concernent, à ce jour, l'huile de palme, la pâte à papier, le charbon, l'énergie nucléaire, les armes controversées, le pétrole & gaz non conventionnels, l'exploitation minière, l'agriculture et le tabac. Le non-respect des standards ESG définis par BNP Paribas Asset Management conduit à l'exclusion des sociétés du périmètre d'investissement. Enfin, conformément à la réglementation, certains domaines comme celui des armes controversées (mines anti personnelles et armes à fragmentation) sont proscrits de tout investissement.

La politique de Conduite Responsable des Entreprises de BNPP AM et ses différentes composantes sont disponibles ici: Code de Conduite Responsable et Exclusions sectorielles

Une vision prospective:

Nous pensons que trois points clés sous-tendent un système économique plus durable et plus inclusif : la transition énergétique, la protection de l'environnement et l'égalité. Nous avons défini un ensemble d'objectifs et mis au point des indicateurs de performance pour mesurer comment nous alignons notre recherche, nos portefeuilles et notre engagement auprès des entreprises et des pouvoirs publics sur ces trois enjeux, les « 3E ».

Gamme d'OPC avec une approche extra-financière renforcée

Une partie de notre gamme intègre les quatre piliers fondamentaux de notre approche durable en y ajoutant : les stratégies « ESG renforcé » qui regroupent les fonds multi-facteurs, best-in-class et les fonds labélisés ; les stratégies « thématiques », pour investir dans les entreprises qui fournissent des produits et services offrant des solutions concrètes aux défis environnementaux et/ou sociaux et, enfin, les stratégies « à impact » pour générer, en plus de la performance financière, un impact environnemental et/ou social intentionnel, positif et mesurable.

Notre démarche RSE

En tant qu'investisseur durable, nos pratiques doivent égaler, voire dépasser, les standards que nous attendons des entités dans lesquelles nous investissons. Nous intégrons ainsi le développement durable dans nos activités opérationnelles et citoyennes avec pour priorité : l'égalité femme/homme au sein de nos effectifs, la réduction de nos déchets et de nos émissions de CO2 ainsi qu'œuvrer pour l'inclusion des jeunes. Les résultats de notre démarche durable sont résumés dans notre rapport extra-financier disponible sur notre site internet : Rapport Sustainability 2020 - BNP Paribas Asset Management (bnpparibas-am.com)

II - Stratégie d'investissement du Fonds

Dans le cadre de la stratégie d'investissement mise en œuvre, le Fonds ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance ni n'a pour objectif l'investissement durable au sens des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Les investissements du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental établis par le Règlement Taxonomie.

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2020, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

¹ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable, en mai 2020. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM France ²	805	90,845	28,275

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM France dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM France :	144	27,832
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	132	24,774

Autres informations:

> Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM France :

	Nombre de fonds (31.12.2020)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2020
OPCVM	199	81
Fonds d'Investissement Alternatifs	306	48

- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2019/2020, a été réalisé entre mai et juillet 2020. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités du périmètre de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfactory ».
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société.

* * *

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

^{- 5} collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d' « *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2019 à 768 K EUR et 249 K EUR;

^{- 56} collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d' « *Identified Staff* », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2019 à 5,777 K EUR et 1,342 K EUR.

^{- 21} collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d' « *Identified Staff »*, et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2019 à 3,415 K EUR et 679 K EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr .

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE (BNPP AM FRANCE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2021



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2021

BNPP EUROPEAN FLEXIBLE INCOME

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 14, rue Bergère 75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement BNPP EUROPEAN FLEXIBLE INCOME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.



Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

2022.03.24 17:00:47 +0100

Document authentifié par signature électronique Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit Amaury Couplez

Bilan actif

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Immobilisations Nettes		-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	65,849,553.37	102,958,067.41
Actions et valeurs assimilées		-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	29,433,170.78	41,840,517.97
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	29,433,170.78	41,840,517.97
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	23,888,175.66	35,890,063.77
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	23,888,175.66	35,890,063.77
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	12,516,370.93	25,202,063.67
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	12,516,370.93	25,202,063.67
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	11,836.00	24,180.00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	11,836.00	24,180.00
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	6,789.91	35,610.55
Liquidités	6,789.91	35,610.55
TOTAL DE L'ACTIF	65,856,343.28	102,992,435.96

Bilan passif

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Capitaux propres	-	-
Capital	60,004,766.48	100,648,363.38
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	2,911,365.89
Report à nouveau (a)	2,792,482.20	2,554,383.52
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1,590,389.72	-5,305,896.89
Résultat de l'exercice (a,b)	1,195,404.86	1,997,779.93
Total capitaux propres		
(= Montant représentatif de l'actif net)	65,583,043.26	102,805,995.83
Instruments financiers	1,180.00	1,242.00
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	1,180.00	1,242.00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1,180.00	1,242.00
Autres opérations	-	-
Dettes	104,076.04	185,198.13
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	104,076.04	185,198.13
Comptes financiers	168,043.98	-
Concours bancaires courants	168,043.98	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	65,856,343.28	102,992,435.96

⁽a) Y compris comptes de régularisations.

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
achat PUT EURO STOXX 50 - OPTION 17/06/2022 37	67,123.97	-
achat PUT EURO STOXX 50 - OPTION 18/03/2022 37	37,722.85	-
achat PUT EURO STOXX 50 - OPTION 18/06/21 2600	-	109,165.52
achat PUT EURO STOXX 50 - OPTION 18/06/21 3100	-	45,021.19
achat PUT EURO STOXX 50 - OPTION 19/02/2021 34	-	120,020.97
achat PUT EURO STOXX 50 - OPTION 21/01/2022 40	87,257.72	-
vente PUT EURO STOXX 50 - OPTION 19/02/2021 31	-	21,697.39
vente PUT EURO STOXX 50 - OPTION 21/01/2022 38	37,911.98	-
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	245,076.67	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1,988,651.84	3,411,626.59
Produits sur titres de créances	403,205.97	827,575.88
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	17.75	-
TOTAL I	2,636,952.23	4,239,202.47
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-587.67	-2,267.41
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-587.67	-2,267.41
Résultat sur opérations financières (I + II)	2,636,364.56	4,236,935.06
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1,110,222.27	-1,730,156.69
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	1,526,142.29	2,506,778.37
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-330,737.43	-508,998.44
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	1,195,404.86	1,997,779.93

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de gestion financière

- 1.30 % TTC maximum pour les catégories de parts « A » et « B »
- 1.20 % TTC maximum pour la catégorie de part « Classic »
- 0.60 % TTC maximum pour la catégorie de part « Privilege »

Frais administratifs externes à la Société de Gestion

- 0.15 % TTC maximum pour les catégories de parts « A », « B », « Classic » et « Privilege »

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

- Catégorie de part « A » : Capitalisation et/ou Distribution
- Catégorie de part « B » : Capitalisation et/ou Distribution
- Catégorie de part « Classic » : Capitalisation et/ou Distribution
- Catégorie de part « Privilege » : Capitalisation et/ou Distribution

Affectation des plus-values nettes réalisées

- Catégorie de part « A » : Capitalisation et/ou Distribution
- Catégorie de part « B » : Capitalisation et/ou Distribution
- Catégorie de part « Classic » : Capitalisation et/ou Distribution
- Catégorie de part « Privilege » : Capitalisation et/ou Distribution

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Actif net en début d'exercice	102,805,995.83	165,388,705.04
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	675,975.76	1,923,352.27
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-40,010,977.72	-55,164,587.72
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4,121,433.21	2,307,983.15
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2,057,919.84	-10,040,612.43
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	57,820.00	1,384,006.14
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-210,157.80	-454,991.17
Frais de transaction	-11,064.31	-17,106.54
Différences de change	478.74	-1,090.20
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-1,331,683.90	-2,192,169.37
Différence d'estimation exercice N	-1,041,925.13	289,758.77
Différence d'estimation exercice N-1	-289,758.77	-2,481,928.14
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	17,001.00	27,396.00
Différence d'estimation exercice N	-18,032.00	-35,033.00
Différence d'estimation exercice N-1	35,033.00	62,429.00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-2,861,667.71
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1,526,142.29	2,506,778.37
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments		-
Actif net en fin d'exercice	65,583,043.26	102,805,995.83

Complément d'information 1

	Exercice 31/12/2021
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	12,516,370.93
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

 $^{(\}mbox{\ensuremath{^{\star}}})$ Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 31/12/2021	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe A (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	5,581.069	
Nombre de titres rachetés	406,590.898	
Catégorie de classe B (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	1,298.309	
Nombre de titres rachetés	3,796.548	
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	-	
Catégorie de classe Privilege (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	-	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
rais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe A (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,100,418.16	1.37
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe B (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	9,803.03	1.37
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	0.56	0.54
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Privilege (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	0.52	0.49
Commissions de surperformance	-	-
Commissions de surperformance Autres frais	-	-

^(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 31/12/2021
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	
Ventilation par nature des dettes Déposit euros	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	83,773.24
Autres créditeurs divers	20,302.80
Provision pour risque des liquidités de marché	

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 31/12/2021
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	29,433,170.78
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	29,433,170.78
Titres de créances	23,888,175.66
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	23,888,175.66
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	23,888,175.66
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	154,192.56
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de horsbilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	29,238,115.86	-	195,054.92	-
Titres de créances	21,323,015.29	-	2,565,160.37	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	6,789.91
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	168,043.98
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	257,840.03	28,046,866.99	374,853.64	753,610.12
Titres de créances	-	-	6,981,169.71	7,058,046.44	9,848,959.51
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6,789.91	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	168,043.98	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD
Actif	
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	6,789.91
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	2,792,482.20	2,511,242.30
Résultat	1,183,869.18	1,980,986.52
Total	3,976,351.38	4,492,228.82
Affectation		
Distribution	1,200,062.23	-
Report à nouveau de l'exercice	2,776,289.15	4,492,228.82
Capitalisation	-	-
Total	3,976,351.38	4,492,228.82
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	659,374.849	-
Distribution unitaire	1.82	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	2,887,321.94
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1,575,045.59	-5,261,974.22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1,575,045.59	-2,374,652.28
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1,575,045.59	-2,374,652.28
Total	1,575,045.59	-2,374,652.28
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe B (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	43,134.07
Résultat	11,530.13	16,787.57
Total	11,530.13	59,921.64
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	11,530.13	59,921.64
Total	11,530.13	59,921.64
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	24,040.39
Plus et moins-values nettes de l'exercice	15,338.96	-43,912.40
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	15,338.96	-19,872.01
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	15,338.96	-19,872.01
Total	15,338.96	-19,872.01
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	3.25
Résultat	2.74	2.75
Total	2.74	6.00
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2.74	6.00
Total	2.74	6.00
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	1.77
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2.58	-5.12
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2.58	-3.35
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2.58	-3.35
Total	2.58	-3.35
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	+	-

Catégorie de classe Privilege (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		3.90
Résultat	2.81	3.09
Total	2.81	6.99
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2.81	6.99
Total	2.81	6.99
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	1.79
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2.59	-5.15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2.59	-3.36
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2.59	-3.36
Total	2.59	-3.36
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	99.66	93.83	102.20	96.13	98.50
Actif net (en k EUR)	520,185.64	307,228.19	164,148.94	101,941.60	64,950.26
Nombre de titres					
Parts D	5,219,186.839	3,274,060.896	1,606,146.078	1,060,384.678	659,374.849

Date de mise en paiement	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	0.50	-	2.04	-	1.82
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	
Capitalisation unitaire sur plus et moins- values nettes (en EUR) Parts D	-	-	-	-2.23	2.38
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR) Parts D	_	-	_	-	

^{(*) &}quot;Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe B (Devise: EUR)

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	99.67	94.32	102.72	98.79	101.22
Actif net (en k EUR)	1,967.86	1,436.78	1,239.56	864.19	632.57
Nombre de titres					
Parts D	19,743.266	15,233.047	12,066.854	8,747.210	6,248.971

Date de mise en paiement	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)		-	-		
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)		-	-		
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)		-	-		
Capitalisation unitaire sur plus et moins- values nettes (en EUR) Parts D		-	-	2.27	2.45
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR) Parts D		-	-	- 6.85	1.84

^{(*) &}quot;Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe Classic (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Valeur liquidative (en EUR)				
Parts D	96.39	105.73	102.43	105.85
Actif net (en k EUR)	0.10	0.11	0.10	0.11
Nombre de titres				
Parts D	1.000	1.000	1.000	1.000

Date de mise en paiement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-		_	_
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-			_
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-			
Capitalisation unitaire sur plus et moins- values nettes (en EUR) Parts D	-0.29		3.35	2.58
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)				
Parts D	-		- 6.00	2.74

^{(*) &}quot;Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe Privilege (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Valeur liquidative (en EUR)				
Parts D	96.82	106.43	103.52	106.92
Actif net (en k EUR)	0.10	0.11	0.10	0.11
Nombre de titres				
Parts D	1.000	1.000	1.000	1.000

Date de mise en paiement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-		_	_
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-			_
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-			
Capitalisation unitaire sur plus et moins- values nettes (en EUR) Parts D	-0.29		3.36	2.59
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)				
Parts D	-		- 6.99	2.81

^{(*) &}quot;Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées				29,433,170.78	44.88
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				29,433,170.78	44.88
ACQUIRENTE UNI 2.8% 19-20/02/2026	200,000.00	108.65	EUR	222,121.37	0.34
AZIMUT HOLDING 1.625% 19-12/12/2024	200,000.00	102.77	EUR	205,700.36	0.31
FINECO BANK 21-21/10/2027 FRN	200,000.00	97.43	EUR	195,054.92	0.30
FRANCE O.A.T. 8.25% 92-25/04/2022	237,864.00	102.75	EUR	257,840.03	0.39
FRANCE O.A.T. 8.5% 92-25/04/2023	6,875,214.00	111.96	EUR	8,097,965.16	12.35
ITALY BTPS 4.5% 13-01/03/2024	9,680,000.00	109.74	EUR	10,768,418.23	16.42
ITALY BTPS 9% 93-01/11/2023	6,924,465.00	116.77	EUR	8,189,163.83	12.49
LEASYS SPA 0% 21-22/07/2024	200,000.00	99.81	EUR	199,614.14	0.30
MEDIOBANCA SPA 0.875% 19-15/01/2026	150,000.00	100.98	EUR	152,732.27	0.23
POSTE ITALIANE 0.000001% 20-10/12/2024	200,000.00	99.64	EUR	199,278.38	0.30
POSTE ITALIANE 0.5% 20-10/12/2028	100,000.00	98.96	EUR	98,985.68	0.15
SNAM 0% 19-12/05/2024	100,000.00	100.01	EUR	100,012.31	0.15
TERNA SPA 0.75% 20-24/07/2032	200,000.00	99.19	EUR	199,028.07	0.30
TERNA SPA 4.9% 04-28/10/2024	250,000.00	113.83	EUR	286,714.58	0.44
UNICREDIT SPA 1.8% 20-20/01/2030	250,000.00	102.52	EUR	260,541.45	0.40
Titres de créances				23,888,175.66	36.42
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				23,888,175.66	36.42
Autres Titres de Créances				23,888,175.66	36.42
2I RETE GAS SPA 0.579% 21-29/01/2031	150,000.00	96.26	EUR	145,189.11	0.22
2I RETE GAS SPA 1.608% 17-31/10/2027	200,000.00	105.34	EUR	211,223.75	0.32
2I RETE GAS SPA 2.195% 18-11/09/2025	200,000.00	106.65	EUR	214,642.48	0.33
2I RETE GAS SPA 3% 14-16/07/2024	300,000.00	107.46	EUR	326,510.41	0.50
A2A SPA 0.625% 20-28/10/2032	200,000.00	95.62	EUR	191,461.50	0.29
A2A SPA 0.625% 21-15/07/2031	100,000.00	96.44	EUR	96,731.40	0.15
ACEA SPA 0.25% 21-28/07/2030	250,000.00	95.92	EUR	240,056.67	0.37
ACEA SPA 0.5% 20-06/04/2029	350,000.00	98.64	EUR	346,515.52	0.53
ACEA SPA 1% 16-24/10/2026	100,000.00	102.99	EUR	103,176.03	0.16
ACEA SPA 1.5% 18-08/06/2027	200,000.00	105.37	EUR	212,439.95	0.32
ACEA SPA 1.75% 19-23/05/2028	100,000.00	107.59	EUR	108,649.97	0.17
ACEA SPA 2.625% 14-15/07/2024	350,000.00	105.91	EUR	374,947.94	0.57
AEROPORTI ROMA 1.625% 17-08/06/2027	200,000.00	103.01	EUR	207,857.39	0.32
AEROPORTI ROMA 1.75% 21-30/07/2031	200,000.00	101.91	EUR	206,176.72	0.31
ASSICURAZIONI 5.125% 09-16/09/2024	700,000.00	114.28	EUR	810,383.04	1.24

nents d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
ERG SPA 0.5% 20-11/09/2027	200,000.00	99.63	EUR	199,572.35	0.30
ERG SPA 0.875% 21-15/09/2031	100,000.00	98.43	EUR	98,687.87	0.15
ERG SPA 1.875% 19-11/04/2025	300,000.00	104.80	EUR	318,457.51	0.49
FCA BANK IE 0% 21-16/04/2024	300,000.00	99.71	EUR	299,118.63	0.46
FCA BANK IE 0.125% 20-16/11/2023	300,000.00	100.12	EUR	300,394.95	0.46
FCA BANK IE 0.5% 19-13/09/2024	300,000.00	100.85	EUR	302,986.25	0.46
FCA BANK IE 0.5% 20-18/09/2023	300,000.00	100.70	EUR	302,524.61	0.46
FNM SPA 0.75% 21-20/10/2026	300,000.00	99.95	EUR	300,300.92	0.46
HERA SPA 0.25% 20-03/12/2030	200,000.00	95.11	EUR	190,251.36	0.29
HERA SPA 1% 21-25/04/2034	200,000.00	99.73	EUR	199,821.10	0.30
HERA SPA 5.2% 13-29/01/2028	100,000.00	128.21	EUR	132,999.19	0.20
INTESA SANPAOLO 0.625% 21-24/02/2026	300,000.00	99.25	EUR	299,341.42	0.46
INTESA SANPAOLO 0.75% 19-04/12/2024	300,000.00	101.59	EUR	304,945.89	0.46
INTESA SANPAOLO 0.75% 21-16/03/2028	400,000.00	99.70	EUR	401,183.92	0.61
NTESA SANPAOLO 1% 19-04/07/2024	550,000.00	102.02	EUR	563,849.61	0.86
INTESA SANPAOLO 1% 19-19/11/2026	500,000.00	101.64	EUR	508,795.84	0.78
INTESA SANPAOLO 1.35% 21-24/02/2031	250,000.00	98.09	EUR	248,086.57	0.38
NTESA SANPAOLO 1.375% 17-18/01/2024	250,000.00	102.64	EUR	259,862.03	0.40
INTESA SANPAOLO 1.75% 18-20/03/2028	500,000.00	105.32	EUR	533,453.21	0.81
INTESA SANPAOLO 1.75% 19-04/07/2029	400,000.00	105.66	EUR	426,076.25	0.65
INTESA SANPAOLO 2.125% 18-30/08/2023	350,000.00	103.67	EUR	365,347.18	0.56
INTESA SANPAOLO 2.125% 20-26/05/2025	250,000.00	105.82	EUR	267,733.78	0.41
INTESA SANPAOLO 4% 13-30/10/2023	450,000.00	107.43	EUR	486,489.38	0.74
IREN SPA 0.875% 16-04/11/2024	150,000.00	102.03	EUR	153,248.98	0.23
IREN SPA 0.875% 19-14/10/2029	250,000.00	100.57	EUR	251,888.75	0.38
IREN SPA 1% 20-01/07/2030	200,000.00	100.73	EUR	202,458.40	0.31
IREN SPA 1.5% 17-24/10/2027	150,000.00	105.11	EUR	158,090.93	0.24
IREN SPA 1.95% 18-19/09/2025	100,000.00	105.57	EUR	106,121.28	0.16
ITALGAS SPA 0% 21-16/02/2028	400,000.00	96.61	EUR	386,454.48	0.59
ITALGAS SPA 0.25% 20-24/06/2025	200,000.00	100.19	EUR	200,634.91	0.31
ITALGAS SPA 0.5% 21-16/02/2033	400,000.00	94.64	EUR	380,303.79	0.58
ITALGAS SPA 0.875% 19-24/04/2030	100,000.00	101.00	EUR	101,603.78	0.15
ITALGAS SPA 1% 19-11/12/2031	100,000.00	100.85	EUR	100,902.47	0.15
ITALGAS SPA 1.625% 17-18/01/2029	240,000.00	106.61	EUR	259,580.62	0.40
ITALGAS SPA 1.625% 17-19/01/2027	100,000.00	106.26	EUR	107,796.93	0.16
MEDIOBANCA SPA 21-02/11/2028 FRN	250,000.00	98.11	EUR	245,842.16	0.37

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
MEDIOBANCA SPA 1% 20-08/09/2027	100,000.00	101.55	EUR	101,864.62	0.16
MEDIOBANCA SPA 1.125% 19-15/07/2025	150,000.00	102.29	EUR	154,218.07	0.24
MEDIOBANCA SPA 1.625% 19-07/01/2025	250,000.00	103.79	EUR	263,467.07	0.40
SIAS 3.375% 14-13/02/2024	200,000.00	106.41	EUR	218,753.82	0.33
SNAM 0% 20-07/12/2028	200,000.00	96.07	EUR	192,142.54	0.29
SNAM 0% 21-15/08/2025	200,000.00	99.29	EUR	198,577.26	0.30
SNAM 0.625% 21-30/06/2031	200,000.00	98.56	EUR	197,752.18	0.30
SNAM 0.75% 20-17/06/2030	200,000.00	100.40	EUR	201,606.53	0.31
SNAM 0.875% 16-25/10/2026	450,000.00	102.68	EUR	462,764.37	0.71
SNAM 1% 18-18/09/2023	200,000.00	101.81	EUR	204,190.12	0.31
SNAM 1% 19-12/09/2034	200,000.00	99.76	EUR	200,128.52	0.31
SNAM 1.25% 19-28/08/2025	300,000.00	103.70	EUR	312,373.09	0.48
SNAM 1.375% 17-25/10/2027	200,000.00	105.20	EUR	210,912.79	0.32
SOCIETA INIZIATI 1.625% 18-08/02/2028	200,000.00	101.80	EUR	206,510.64	0.31
TERNA SPA 0.375% 20-25/09/2030	300,000.00	96.82	EUR	290,768.42	0.44
TERNA SPA 0.375% 21-23/06/2029	100,000.00	98.59	EUR	98,788.00	0.15
TERNA SPA 1% 16-11/10/2028	270,000.00	103.05	EUR	278,824.08	0.43
TERNA SPA 1% 18-23/07/2023	350,000.00	101.80	EUR	357,861.10	0.55
TERNA SPA 1% 19-10/04/2026	250,000.00	103.06	EUR	259,470.47	0.40
TERNA SPA 1.375% 17-26/07/2027	300,000.00	105.05	EUR	316,928.21	0.48
UNICREDIT SPA 19-03/07/2025 FRN	250,000.00	102.69	EUR	258,734.75	0.39
UNICREDIT SPA 19-25/06/2025 FRN	550,000.00	102.35	EUR	566,488.34	0.86
UNICREDIT SPA 20-16/06/2026 FRN	400,000.00	102.45	EUR	412,495.77	0.63
UNICREDIT SPA 20-20/01/2026 FRN	450,000.00	101.52	EUR	461,958.47	0.70
UNICREDIT SPA 20-22/07/2027 FRN	300,000.00	105.41	EUR	319,144.32	0.49
UNICREDIT SPA 21-05/07/2029 FRN	300,000.00	99.77	EUR	300,496.56	0.46
UNICREDIT SPA 0.325% 21-19/01/2026	400,000.00	99.09	EUR	397,589.13	0.61
UNICREDIT SPA 0.5% 19-09/04/2025	350,000.00	100.49	EUR	352,986.67	0.54
UNICREDIT SPA 0.85% 21-19/01/2031	350,000.00	96.83	EUR	341,735.99	0.52
UNICREDIT SPA 1% 18-18/01/2023	550,000.00	101.07	EUR	561,115.20	0.86
UNICREDIT SPA 2% 16-04/03/2023	300,000.00	102.43	EUR	312,260.53	0.48
UNICREDIT SPA 2.125% 16-24/10/2026	350,000.00	107.13	EUR	376,341.46	0.57
UNIONE DI BANCHE 1.5% 19-10/04/2024	200,000.00	103.15	EUR	208,471.58	0.32
UNIONE DI BANCHE 1.625% 19-21/04/2025	250,000.00	103.42	EUR	261,377.35	0.40
UNIONE DI BANCHE 2.625% 19-20/06/2024	250,000.00	105.77	EUR	267,908.46	0.41
Titres d'OPC				12,516,370.93	19.08

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non p Etats membres de l'Union européenne	12,516,370.93	19.08			
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	58.633	22,754.17	EUR	1,334,145.54	2.03
BNPP EASY LOW CARBON 100 EUROPE PAB 9UC	19,186	228.87	EUR	4,391,032.67	6.70
BNPP EASY MSCI EUROPE SRI SRS 5PC CP 9DU	223,035	30.45	EUR	6,791,192.72	10.36
Instruments financiers à terme				10,656.00	0.02
Options				10,656.00	0.02
PUT EURO STOXX 50 - OPTION 17/06/2022 37	8.00	86.70	EUR	6,936.00	0.01
PUT EURO STOXX 50 - OPTION 18/03/2022 37	8.00	30.50	EUR	2,440.00	-
PUT EURO STOXX 50 - OPTION 21/01/2022 38	-20.00	5.90	EUR	-1,180.00	-
PUT EURO STOXX 50 - OPTION 21/01/2022 40	20.00	12.30	EUR	2,460.00	-
Créances				-	-
Dettes				-104,076.04	-0.16
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				-161,254.07	-0.25
TOTAL ACTIF NET			EUR	65,583,043.26	100.00